

*Initiatives ministérielles*

**M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.):** Monsieur le Président, le commentaire n° 26 de Beauséne dit, en partie: «Soulever une question de privilège, c'est soulever une question mixte de droit—l'outrage au Parlement—et de fait.» Je crois que les propos de la députée doivent être examinés à la lumière de ce commentaire.

Les présidents ont appliqué à plusieurs reprises la règle de l'outrage au Parlement lorsque des personnes ont tenu des propos méprisants à l'endroit des femmes ou d'autres personnes. Je me permets de rappeler humblement que dans le passé le Président a jugé que des propos de ce genre étaient inacceptables et portaient atteinte à la dignité de la Chambre. Cette règle s'applique aussi aux tribunaux, puisqu'un juge de rang supérieur au Canada s'est fait rappeler promptement à l'ordre il y a quelque jours par la population canadienne et par le ministre de la Justice pour avoir tenu des propos tout aussi inacceptables.

Pour cette raison et compte tenu de la règle concernant l'atteinte à la dignité de la Chambre dont fait état le commentaire de Beauséne auquel j'ai fait référence, j'estime que la députée d'Ottawa—Ouest avait tout à fait raison de signaler ces propos inacceptables à la Chambre.

Le député qui a tenu ces propos devrait les retirer immédiatement afin de réparer l'atteinte qu'il a portée à la dignité de la Chambre. Nous pourrions ensuite tourner la page comme nous l'avons déjà fait à de nombreuses reprises dans le passé, et rétablir ainsi la dignité du Parlement.

• (1515)

**Le Président:** La difficulté, pour le Président, et je me reporte bien sûr au hasard pour faire suite à l'intervention de la députée d'Ottawa—Ouest, c'est qu'on y lit, et je cite: «Une voix». Cela pourrait être plus précis. Je n'ai pas le nom du député.

Le whip du gouvernement considère que je devrais encourager les députés à mieux choisir leurs mots. Je suis tout à fait d'accord avec lui. Combien de fois ai-je pris la parole à la Chambre pour vous demander de choisir vos mots plus judicieusement? Les propos de ce genre peuvent être blessants pour beaucoup de députés à la Chambre, mais le Président n'a aucun recours s'il ne sait pas de quel député il s'agit.

Je conseille donc fortement à la Chambre de suivre la recommandation—si l'on peut ainsi s'exprimer—du whip du gouvernement, et je suis sûr que d'autres députés voudraient dire la même chose à la Chambre.

Encore une fois, j'encourage les députés à choisir soigneusement leurs mots. Vos propos peuvent parfois être très tranchants; ils peuvent être de nature incendiaire. C'est pourquoi, chers collègues, je vous encourage à être très judicieux dans le choix de vos paroles. J'espère que ce genre de chose ne se reproduira plus à la Chambre.

**M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.):** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Il y a eu des consultations entre les partis et vous constaterez que la Chambre donnerait le consentement unanime pour qu'on revienne brièvement à la présentation des rapports des délégations interparlementaires. J'ai cru comprendre qu'une délégation n'était pas prête à présenter son rapport ce matin et qu'un député de celle-ci aimerait maintenant prendre brièvement la parole pour ce faire.

**Le président suppléant (M. Kilger):** D'accord?

**Des voix:** D'accord.

---

## AFFAIRES COURANTES

[Français]

### DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

**M. Raymond Bonin (Nickel Belt, Lib.):** Monsieur le Président, en vertu de l'article 34 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport de la section canadienne de l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française concernant le séminaire d'échanges et d'information sur l'action parlementaire en démocratie, tenu à Port-au-Prince, en Haïti, du 16 au 19 novembre 1995.

---

## INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

### FINANCES

#### LE RAPPORT PROVISOIRE DU COMITÉ PERMANENT

La Chambre reprend l'étude de la motion.

**Le président suppléant (M. Kilger):** Il reste environ quatre minutes au député de Elgin—Norfolk.

**M. Knutson:** Monsieur le Président, pour ceux qui n'écoutaient pas lorsque j'ai été interrompu du fait de la période des questions, je résume brièvement ce que j'ai dit durant la première partie de mon intervention.

Premièrement, je crois qu'il faut s'attaquer activement à la réduction du déficit et arriver aussi vite que possible à un budget équilibré, puis à un excédent budgétaire.

Cependant, il existe dans notre pays des problèmes sociaux qui doivent être réglés de toute urgence, à commencer par la pauvreté chez les enfants. Je voudrais encourager le ministre des Finances à prévoir, dans son budget de février, environ 500 millions de dollars qui seraient consacrés à un programme de lutte contre la pauvreté chez les enfants, ceci par le biais des impôts, autrement dit un programme de soutien du revenu qui permettrait de garantir 1 000 \$ par an aux familles les plus pauvres qui ont des enfants. Ce serait sûrement de l'argent bien dépensé.

Il faut nous demander, si nous croyons en la nécessité de réduire le déficit, d'équilibrer le budget et de consacrer plus